



PCS®

## **Conditions Générales de Vente de la carte prépayée PCS Mastercard**



### **MODE D'EMPLOI ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

# Conditions Générales de Vente de la carte prépayée PCS Mastercard®

**INFORMATIONS IMPORTANTES:** Veuillez lire attentivement le présent document avant d'activer votre Compte. Les termes du présent document et les commissions s'appliqueront à l'ensemble des Clients à compter du 01/08/2014.

## Définitions et Interprétation :

Par « **Carte** », on entend un compte de monnaie électronique émis par nos soins pour vous, y compris la Carte prépayée liée à votre compte.

Par « **Date d'expiration** », on entend la date à laquelle votre carte cessera de fonctionner.

Par « **Clôture du compte** », on entend les frais de remboursement tels que détaillés dans le Barème des frais et limites.

Par « **Jour ouvrable** », on entend les jours du lundi au vendredi de 9 heure à 19 heure CET, et le samedi de 10.00 heures à 17.00 heures CET sauf jours fériés légaux en Belgique.

Par « **Barème des frais et limites** », on entend le barème contenu dans le présent document.

Par « **Frais** », on entend l'ensemble des frais payables par le Client, tels qu'ils sont stipulés dans le Barème des frais et limites.

Par « **KYC** », on entend l'obligation de connaître son client (« Know Your Customer ») et de collecter des informations le concernant, conformément à la législation anti-blanchiment.

Par « **KYB** », on entend l'obligation de connaître la société (« Know Your Business ») et de collecter des informations la concernant, conformément à la législation anti-blanchiment.

Par « **Carte SDD** », on entend une Carte prépayée avec diligence requise standard/les Cartes prépayées émises instantanément.

Par « **Délai de prescription** », on entend, la période de 6 ans suivant la résiliation du présent Contrat.

Par « **Monnaie électronique** », on entend une valeur monétaire stockée sous forme électronique (y compris magnétique), représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et acceptée par une personne autre que l'émetteur de monnaie électronique.

Par « **Commerçant** », on entend un détaillant ou toute autre personne acceptant la monnaie électronique.

Par « **Services de paiement** », on entend tous les services de paiement et de monnaie électronique, ainsi que tous les services connexes à disposition du Client et/ou du/des Titulaire(s) de carte(s) supplémentaires le cas échéant par le biais du Compte et/ou de la Carte.

Par « **Recharge** », on entend le versement de fonds sur Votre Compte.

Par « **Identifiant et Mot de passe** », on entend les données de connexion choisies par le Client pour accéder à ses Services de paiement en ligne.

Par « **Carte virtuelle** », on entend une carte prépayée de paiement électronique non physique, dont l'usage est limité aux achats en ligne ou aux commandes par téléphone ou e-mail.

Par « **nous** », « **notre** » ou « **nos** », on entend Prepaid Financial Services Limited, c'est-à-dire l'émetteur de monnaie électronique.

Par « **vous** », « **votre** » ou « **vos** », on entend le Client et/ou toute personne ayant reçu une Carte du Client à titre de Titulaire de carte supplémentaire, le cas échéant conformément aux Conditions générales.

« **Titulaire(s) de carte supplémentaire(s)** », vous pouvez, le cas échéant, demander jusqu'à 3 Cartes prépayées supplémentaires.

« **Programmes ou Associations** », comme stipulé sur votre carte.

## 1. À propos de nous :

Prepaid Financial Services est un des principaux membres du programme sous licence avec Mastercard. Mastercard est une marque déposée de Mastercard International.

## 2. Gestion de la carte prépayée :

Vous pouvez consulter votre historique de transactions en ligne avec votre numéro de carte en vous rendant sur [www.pcsmastercard.be](http://www.pcsmastercard.be) ou en nous téléphonant au +32 (0) 2 335-0045 pour déclarer la perte ou le vol de votre Carte. Vous pouvez également nous adresser un e-mail à [service@pcsMastercard.be](mailto:service@pcsMastercard.be).

## 3. Le contrat qui nous lie :

- 3.1. L'émetteur de votre Carte PCS Mastercard est Prepaid Financial Services Limited. Nous fournissons également les Services de paiement et nous sommes une société enregistrée en Angleterre et aux Pays de Galles. Le numéro d'enregistrement de notre société est le 6337638. Nous sommes autorisés et réglementés en tant qu'émetteur de monnaie électronique par la Financial Conduct Authority. Siège social : 5th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT.
- 3.2. Des détails concernant notre licence d'autorisation par la Financial Conduct Authority sont disponibles sur le registre public à l'adresse [http://www.fsa.gov.uk/register/2EMD/2EMD\\_MasterRegister.html](http://www.fsa.gov.uk/register/2EMD/2EMD_MasterRegister.html)
- 3.3. **CreaCard SA** gère le Programme au nom de Prepaid Financial Services Limited.
- 3.4. Votre carte prépayée reste à tout moment la propriété de Prepaid Financial Services Limited.

## 4. Votre Carte et votre Compte chez nous :

Vous pouvez recharger votre carte prépayée sous réserve des limites prévues par le Barème des frais & limites. Nous nous réservons le Droit de modifier ces limites et de refuser toute recharge à tout moment. Des Frais de recharge peuvent s'appliquer.

- 4.1. Les présentes conditions générales régissent la relation qui nous lie dans le cadre de la mise à disposition des Services de paiement de Prepaid Financial Services. Le présent Contrat contient également des avis et informations importantes susceptibles d'affecter vos droits et votre capacité à récupérer votre argent. En activant votre compte, vous êtes supposé avoir accepté et compris les conditions générales énoncées dans le présent contrat et consentez à les respecter par l'utilisation de votre carte et/ou en indiquant votre consentement.
- 4.2. Votre carte n'est pas une carte de crédit et elle n'est pas émise par une banque. Vous ne percevrez aucun intérêt sur le solde de votre carte.
- 4.3. Les Services de paiement désignent des services de paiement prépayés et non un produit bancaire ou de crédit, vous devez donc faire en sorte de disposer d'un Solde disponible suffisant pour financer chacun de vos achats, ainsi que chaque paiement ou retrait en espèces effectué par le biais des Services de paiement.
- 4.4. Lorsque vous recevrez votre carte, vous devrez l'activer et récupérer votre PIN en envoyant un SMS au +32 496 863 584 avant de l'utiliser. La carte sera normalement prête à être utilisée immédiatement ou une fois effectuées les étapes mentionnées par le serveur vocal. Si vous n'activez pas votre carte, les transactions que vous essaieriez d'effectuer pourront vous être refusées.
- 4.5. Le cas échéant, vous les Entreprises qui nous avez demandé d'émettre des Cartes prépayées et un PIN pour vos employés, vous acceptez d'autoriser chacun d'entre eux à opérer des transactions en votre nom. En tant que titulaire du compte vous êtes responsable de l'utilisation des cartes et de tous les frais applicables que vos employés peuvent engager. L'utilisation de Votre Carte prépayée par vos Employés vaut confirmation que vous leur avez transmis les conditions générales et qu'ils les ont préalablement acceptées. Vous acceptez qu'il vous incombe de fournir une copie des présentes conditions générales à tous les titulaires de cartes.
- 4.6. Les Cartes prépayées de Prepaid Financial Services ne peuvent être partagées avec des tiers.

## **5. KYC/Obligation de connaître son client (« Know Your Customer ») :**

- 5.1. Pour acheter une Carte, vous devez être âgé d'au moins 18 ans. Nous pouvons exiger une preuve de votre identité et/ou de votre adresse actuelle. Vous êtes tenus de nous aider à nous conformer aux exigences réglementaires auxquelles est soumise notre activité en vertu de l'obligation de « connaître son client » et de la législation anti-blanchiment. Nos exigences réglementaires nous imposent de conserver les informations et documents que vous nous avez fournis, ce que vous acceptez.
- 5.2. Nous ne vérifions pas votre solvabilité. Il arrive cependant qu'elle soit mentionnée dans votre dossier de crédit. Elle apparaîtra alors en tant que recherche non liée au crédit.
- 5.3. L'achat ou l'utilisation de la carte vaut consentement de votre part en cas de vérifications telles que décrites dans le présent contrat.
- 5.4. Le cas échéant, vous pouvez faire une demande de cartes dont les limites sont plus

élevées dites « full KYC ». Des informations supplémentaires concernant les limites de recharge et les avantages de ces cartes sont disponibles sur le site internet de la société. Pour pouvoir prétendre à ces limites, vous devez satisfaire à la clause 5.1.

- 5.5. La carte SDD est soumise à des limites de recharge inférieures et est disponible pour toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans. Vous pouvez augmenter les limites de votre carte (des frais peuvent vous être facturés) en nous fournissant vos documents « KYC ». Les titulaires de carte sont susceptibles d'essuyer un refus si les documents ne peuvent être vérifiés.
- 5.6. La devise de votre carte prépayée est la devise locale dans laquelle votre Carte est libellée (par ex. en euros €, en dollars \$ ou en livres sterling £).
- 5.7. Le cas échéant, vous pouvez demander des Cartes supplémentaires liées à votre carte ou compte principal. Vous nous autorisez à émettre des cartes et des PIN aux titulaires de cartes supplémentaires et autorisez chaque titulaire de carte supplémentaire à effectuer des transactions en votre nom. Vous restez responsable de l'ensemble des frais et transactions, de l'utilisation ou du mauvais usage de toute carte ou carte supplémentaire demandée par vos soins.
- 5.8. Vous consentez à ce que le présent contrat s'applique à toutes les cartes supplémentaires, ainsi qu'à tous les titulaires de carte supplémentaires. Vous acceptez de communiquer ce contrat à tous les titulaires de carte supplémentaires avant qu'ils ne commencent à l'utiliser.
- 5.9. Entreprises - Pour solliciter notre Carte prépayée, vous devez être une Société anonyme ou une Société à responsabilité limitée ou une Société en nom collectif. Nous exigeons une preuve « KYB » de votre identité et de l'adresse de votre entreprise. Nous pouvons vous demander de fournir des pièces justificatives et/ou vérifier toutes les informations que vous nous soumettez auprès des organismes de crédit et de lutte contre la fraude ou autres organisations. Il vous sera également demandé de satisfaire aux exigences « KYC », telles que stipulées dans la section 5.1.

Nous pouvons consulter les dossiers de crédit pour vérifier l'identité de vos propriétaires, administrateurs, associés ou employés. Les agences peuvent conserver ces informations, ainsi que les recherches effectuées.

## **6. Frais et charges :**

- 6.1. Tous les frais applicables à votre carte prépayée sont repris dans le tableau des frais ci-dessous. Si à un moment ou un autre nous modifions ces frais, vous en serez averti 2 mois à l'avance. Si vous ne vous manifestez pas pendant cette période, nous considérons que vous acceptez ces modifications et souhaitez continuer à utiliser votre carte.

## **7. Comment utiliser Votre Carte prépayée :**

- 7.1. Une carte peut uniquement être utilisée par la personne pour laquelle la carte a été émise.

## **8. Restrictions potentielles :**

- 8.1. Une Carte n'est liée à aucun compte bancaire et ne constitue ni une carte de débit, ni une carte de crédit.
- 8.2. Vous pouvez utiliser les Services de paiement à hauteur du montant du Solde disponible pour des Transactions en faveur des Commerçants du système pertinent. Si le solde disponible est insuffisant pour réaliser une transaction, certains commerçants ne vous autoriseront pas à combiner l'usage d'une carte ou d'un compte à d'autres méthodes de paiement.
- 8.3. Certaines transactions comme le paiement dans les stations services peuvent être limitées par le gestionnaire du programme de carte.
- 8.4. Certains commerçants comme les restaurateurs peuvent demander une pré-autorisation s'élevant jusqu'à 20 % de la valeur totale de la transaction avant le traitement de la facture finale.
- 8.5. Votre capacité à utiliser les Services de paiement ou à y accéder peut être occasionnellement interrompue, notamment pour effectuer la maintenance de notre Programme. En cas de problème, veuillez contacter notre Service client par le biais de notre site internet.

## **9. Expiration de Votre Carte & Remboursement de Vos Fonds :**

- 9.1. Votre carte possède une date d'expiration imprimée sur la carte. Vous ne pourrez plus faire usage des fonds sur votre compte passée la date d'expiration de la Carte la plus récente délivrée pour le Compte (« Date d'expiration »).
- 9.2. Les Services de paiement et le présent Contrat prennent fin à la Date d'expiration sauf demande ou obtention préalable d'une Carte de remplacement conformément à la clause 10.3 ou sauf consentement de notre part à continuer à vous fournir des Services de paiement après la Date d'expiration.
- 9.3. Vous ne pouvez plus utiliser votre/vos Carte(s) après la Date d'expiration.
- 9.4. Si une Carte expire avant que votre Solde disponible ne soit épuisé, vous pouvez contacter le Service client pour demander une Carte de remplacement, à condition de le faire 14 jours avant la Date d'expiration et moyennant le paiement de frais.
- 9.5. En dépit de la Date d'expiration, vous pouvez vous faire rembourser vos Fonds en nous contactant avant la fin du Délai de prescription de 6 ans. Une fois le Délai de prescription passé, vos Fonds ne pourront plus vous être remboursés.
- 9.6. À condition que votre demande de remboursement nous parvienne moins de 12 mois après la Date d'expiration, la demande n'engagera pas de Frais de remboursement tardif. Si votre demande de remboursement intervient plus de 12 mois après la Date d'expiration et avant la rupture du contrat, des Frais de clôture vous seront facturés.
- 9.7. Le cas échéant, les Cartes des titulaires supplémentaires expireront également à la Date d'expiration indiquée sur la Carte principale du Client.

- 9.8. Nous avons le droit absolu de déduire, transférer ou allouer des sommes sur le(s) Compte(s) ou Cartes en règlement de tout ou d'une partie des dettes et frais dus qui ne nous ont pas été payés ou réglés en temps voulu.

## 10. Annulation de votre Carte :

- 10.1. Si en tant que client vous souhaitez à un moment ou un autre annuler les Services de paiement, vous devez en faire la demande en ligne en nous informant de votre souhait d'annuler votre carte et de demander un remboursement de vos fonds inutilisés par e-mail, comme indiqué section 2 ci-dessus. Vous êtes tenu d'utiliser l'adresse e-mail que vous nous avez communiquée lors de l'ouverture de votre Compte. Notre Service client mettra alors fin à toute utilisation ultérieure des Services de paiement.
- 10.2. Des documents d'identité « KYC » comme énoncés dans la clause 5.1 peuvent vous être réclamés afin de nous permettre de clôturer votre compte et de vous rembourser les fonds non utilisés.
- 10.3. Après réception de toutes les informations nécessaires de votre part (y compris « KYC ») et traitement des transactions et frais applicables, nous rembourserons au Client le solde disponible déduction faite des frais qui nous sont dus, pour autant que :
- vous n'avez pas agi frauduleusement, commis une négligence grave ou éveillé un soupçon raisonnable de fraude ou de négligence grave ; et
  - nous ne soyons pas obligés de retenir votre Solde disponible en raison d'une loi ou d'un règlement ou à la demande de la police, d'un tribunal ou de toute autorité de régulation.
- 10.4. Après l'annulation des Services de paiement, il vous incombera de détruire votre/vos Carte(s).
- 10.5. Vous avez 14 jours à compter de la date d'achat pour exercer votre « droit de rétraction ». Nous annulerons et rembourserons l'ensemble des fonds en vertu de la clause 10.3.

## 11. Litiges et réclamations liés au paiement :

- 11.1. Si après remboursement de votre solde disponible, il s'avère que des transactions sont effectuées, des frais sont engagés en utilisant la/les carte(s) ou si nous recevons l'annulation d'une transaction préalable au remboursement, nous vous informerons du montant que vous serez tenu de nous payer sur demande à titre de dette.
- 11.2. Nous tentons de faciliter le contact avec le service client qui réceptionne les dossiers, les examine et répond aux réclamations. Si l'un de nos services ne vous satisfait pas, veuillez nous adresser un courrier électronique à [info@prepaidfinancialservices.com](mailto:info@prepaidfinancialservices.com)
- 11.3. Nous prenons les réclamations très au sérieux et apprécions l'occasion qu'elles nous offrent de revoir notre méthode de travail et de nous aider à répondre aux attentes de nos clients. Notre objectif premier est de trouver une solution répondant à toutes les réclamations que vous pourriez émettre aussi vite et efficacement que possible et par conséquent de prendre les mesures documentées ci-dessus.
- 11.4. Vous serez tout d'abord en contact avec notre Service client, qui devrait répondre par

écrit à votre réclamation dans les cinq jours ouvrables. À ce stade, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution.

- 11.5.** Vous vous engagez à nous fournir tous les reçus et informations que nous vous demandons et qui sont pertinents pour votre demande.
- 11.6.** Si notre Service client n'est pas en mesure d'apporter une solution, nous vous dirigerons vers notre Responsable de traitement des réclamations qui vous répondra dans les 14 jours ouvrables. Vous pouvez lui adresser un e-mail à : [complaint.info@financial-ombudsman.org.uk](mailto:complaint.info@financial-ombudsman.org.uk).
- 11.7.** Si après avoir soumis à notre service des réclamations toutes les informations souhaitées y compris les accusés de réception et copies de toutes les communications envoyées et reçues, votre réclamation n'a toujours pas été résolue de façon satisfaisante, vous pouvez la transmettre au :  
Financial Ombudsman Service [complaint.info@financial-ombudsman.org.uk](mailto:complaint.info@financial-ombudsman.org.uk).  
The Financial Ombudsman Service, South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, London E14 9SR.

## **12. Cartes perdues et volées :**

Si votre carte est perdue ou volée, vous devez nous en informer immédiatement. Nous bloquerons votre carte ; vous pouvez également le faire vous-même en appelant notre serveur vocal. Des frais de remplacement peuvent vous être imputés. Si vous retrouvez votre carte, celle-ci ne sera pas réactivée. Veuillez la détruire et attendre votre carte prépayée de remplacement.

## **13. Modifications des conditions générales :**

Nous sommes susceptibles de mettre à jour ou de modifier les présentes conditions générales (y compris notre Barème de frais et limites). Vous serez informé de toute modification par le biais du site Web, par e-mail ou téléphone mobile au moins 2 mois à l'avance. En continuant à utiliser les Services de paiement après expiration des 2 mois de préavis, vous acceptez d'être lié aux conditions générales telles que mises à jour et modifiées. Si vous ne souhaitez pas être lié par celles-ci, veuillez cesser d'utiliser les Services de paiement immédiatement, conformément à notre politique d'annulation.

## **14. Délai de rétractation et Droits d'annulation du Contrat :**

Si vous achetez les Services de paiement par correspondance, par internet, par télécopie, numériquement ou par e-mail, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date à laquelle nous vous avons délivré une carte prépayée. Vous pouvez renoncer à notre service sans pénalité. Vous pouvez annuler dans les 14 jours en nous informant par écrit de votre souhait de renoncer ou d'annuler le contrat qui nous lie. Après la période de rétractation, vous pouvez annuler le contrat qui nous lie conformément à la clause 11.



## 15. Système de garantie des dépôts :

Les Services de paiement, la carte et le compte sont des produits de paiement et non des produits de dépôt, de crédit ou bancaires, et à ce titre ils ne sont pas couverts par le Mécanisme d'indemnisation en matière de services financiers.

## 16. Protéger votre argent :

Vos fonds sont protégés par la Loi. Dans le cas peu probable de l'insolvabilité de Prepaid Financial Services Limited, vous pourriez perdre vos fonds. Nous mettrons toutefois tout en œuvre pour préserver vos fonds dans le respect de la Loi.

## 17. Barème de limitations et de frais :

Les informations reprises dans ce tableau des frais synthétisent les caractéristiques de la Carte prépayée PCS Mastercard afin d'expliquer les frais applicables. Les frais ne sont en aucun cas destinés à remplacer une des conditions générales énoncées ci-dessus.

DESCRIPTION	FRAIS
<b>Achat de la Carte</b>	
Prix de la Carte (en magasin physique et en ligne)	€14.90
Prix d'une carte virtuelle par commande en ligne (commande séparée)	€4.90
Activation de la Carte	€0.00(frais inclus dans le prix de la Carte)
Enregistrement et vérification des justificatifs pour le niveau 'PREMIUM'	<b>GRATUIT</b>
Remplacement de Carte (perdue / volée / expirée)	€10.00
<b>Frais d'utilisation</b>	
Transactions de paiement en Belgique	<b>GRATUIT</b>
Transactions internationales de paiement	<b>GRATUIT</b>
Retrait dans un distributeur automatique de billets en Belgique [uniquement les clients CLASSIC et les clients PREMIUM]	€1.00
DESCRIPTION	FRAIS
Retrait dans un distributeur automatique de billets international [uniquement les clients PREMIUM]	€1.00

Frais de change ( En cas de transaction dans une autre devise qu'Euro]	3.00%
Frais de SMS pour activation et envoi initial du code PIN	<b>GRATUIT</b>
Frais de SMS par instruction	€0.20
Partager de l'argent d'une carte PCS Premium à une autre carte PCS Premium	€0.20
<b>Frais de gestion</b>	
Frais mensuels	€1.50
Frais de clôture du compte	<b>GRATUIT</b>
<b>Limites</b>	
Montant minimum de rechargement	€ 20.00
Montant de rechargement initial maximum formule CLASSIC	€250.00
Nombre maximum de rechargements	1
Solde maximum permis pour les Clients PREMIUM	€10,000.00
Nombre maximum de rechargements par 24 heures	3
Montant maximum en rechargements par coupon PCS par 24 heures	€750.00
Rechargement maximum par virement par 24 heures [Uniquement Clients PREMIUM ]	€5 000.00
Rechargement maximum par carte bancaire par 24 heures [Uniquement Clients PREMIUM ]	€250.00
<b>DESCRIPTION</b>	<b>FRAIS</b>
Valeur quotidienne maximale de transactions de paiement pour les Clients CLASSIC [dans la limite du solde disponible]	€ 250
Valeur quotidienne maximale de transactions de paiement pour les Clients PREMIUM [dans la limite du solde disponible]	€5,000.00

Valeur quotidienne maximale de retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets en Belgique [Uniquement pour les Clients CLASSIC et les Clients PREMIUM]	100 € sur toute la durée de vie de la carte
Valeur quotidienne maximale de retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets en dehors de la Belgique [Uniquement pour les Clients PREMIUM]	€500.00
Nombre de Cartes maximum par Client [Les limites seront accumulées]	2
<b>Frais de rechargement</b>	
Coupons de rechargement PCS avec une valeur de €20 à €199	7% de la valeur du coupon
Coupons de rechargement PCS avec une valeur de €200 à €250	5% de la valeur du coupon
Rechargement direct dans les points de vente PCS participants pour des montants de €20 à €199	7% du montant
Rechargement direct dans les points de vente PCS participants pour des montants de €200 à €250	5% du montant
Activation d'un coupon de rechargement PCS via 'MON COMPTE'	<b>GRATUIT</b>
Activation d'un coupon de rechargement PCS via SMS ou téléphone	€0.20
Activation d'un coupon de rechargement PCS via application mobile (quand disponible)	<b>GRATUIT</b>
<b>DESCRIPTION</b>	<b>FRAIS</b>
Rechargement par virement [Uniquement les Clients PREMIUM]	2% du montant
Rechargement par carte de débit ou carte de crédit [[Uniquement les Clients PREMIUM]	4% du montant
<b>Service Clients</b>	
Questions par courriel	<b>GRATUIT</b>
Questions par IVR	Cout d'une communication locale
Questions par SMS	€0.20

Questions par application mobile (quand disponible)	<b>GRATUIT</b>
Questions par telephone	Coût d'un appel local
Service opposition en cas de vol ou de perte	Coût d'un appel local
<b>Frais divers</b>	
Remboursement de Transaction de détail	€0.10
Autorisation refusée	€0.20
Transfert de solde a une nouvelle Carte en cas de vol ou perte	<b>GRATUIT</b>
Frais de gestion et d'expédition d'un remboursement par chèque ou par virement	€10.00
Frais de remboursement tardif si la demande de remboursement intervient plus de 12 mois après la Date d'expiration de la Carte.	€20.00

## 18. Plafonds de chargement, de rechargement et d'utilisation :

Nous appliquons nos propres plafonds à votre Compte et à vos Cartes selon le type de carte, de niveau de vérification de l'identité, de la méthode de chargement employée, ainsi que selon certains critères internes de gestion du risque; dans certains cas, nous risquons de ne pas créditer immédiatement les chargements sur votre compte, mais uniquement après une période raisonnable afin d'éviter l'utilisation abusive de votre compte ou la fraude de la part de tiers. Voir le site web pour obtenir la totalité des détails.